



Une société d'**ATCO**

CU INC.

RAPPORT DE GESTION

SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2020

Le présent rapport de gestion vise à permettre aux lecteurs de comprendre les principaux événements touchant l'exploitation et les finances de CU Inc. (« nous », « notre » ou la « société ») qui se sont produits au cours du semestre clos le 30 juin 2020 et qui ont eu une incidence sur ses résultats.

Ce rapport de gestion a été établi en date du 29 juillet 2020 et il doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires non audités de la société pour le semestre clos le 30 juin 2020. Des informations supplémentaires, y compris les rapports de gestion antérieurs, la notice annuelle de 2019 et les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la société sont accessibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Les informations présentées dans le rapport de gestion de 2019 qui demeurent essentiellement inchangées ne sont pas analysées dans le présent rapport de gestion.

La société est contrôlée par Canadian Utilities Limited (« Canadian Utilities » ou « CU »), laquelle est contrôlée par ATCO Ltd. (« ATCO ») et par son actionnaire contrôlant, Sentgraf Enterprises Ltd., dont la famille Southern est l'actionnaire contrôlant.

Les termes employés dans le présent rapport de gestion sont définis dans le glossaire qui figure à la fin du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Profil de la société	2
Performance des entreprises de services publics	3
Faits récents d'ordre réglementaire.....	6
Durabilité, changements climatiques et transition énergétique	7
Autres charges et produits.....	8
Situation de trésorerie et sources de financement	9
Capital-actions.....	10
Informations trimestrielles.....	11
Mesures non conformes aux PCGR et mesures conformes aux PCGR supplémentaires	12
Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice de la période.....	13
Autres informations financières.....	17
Glossaire	18

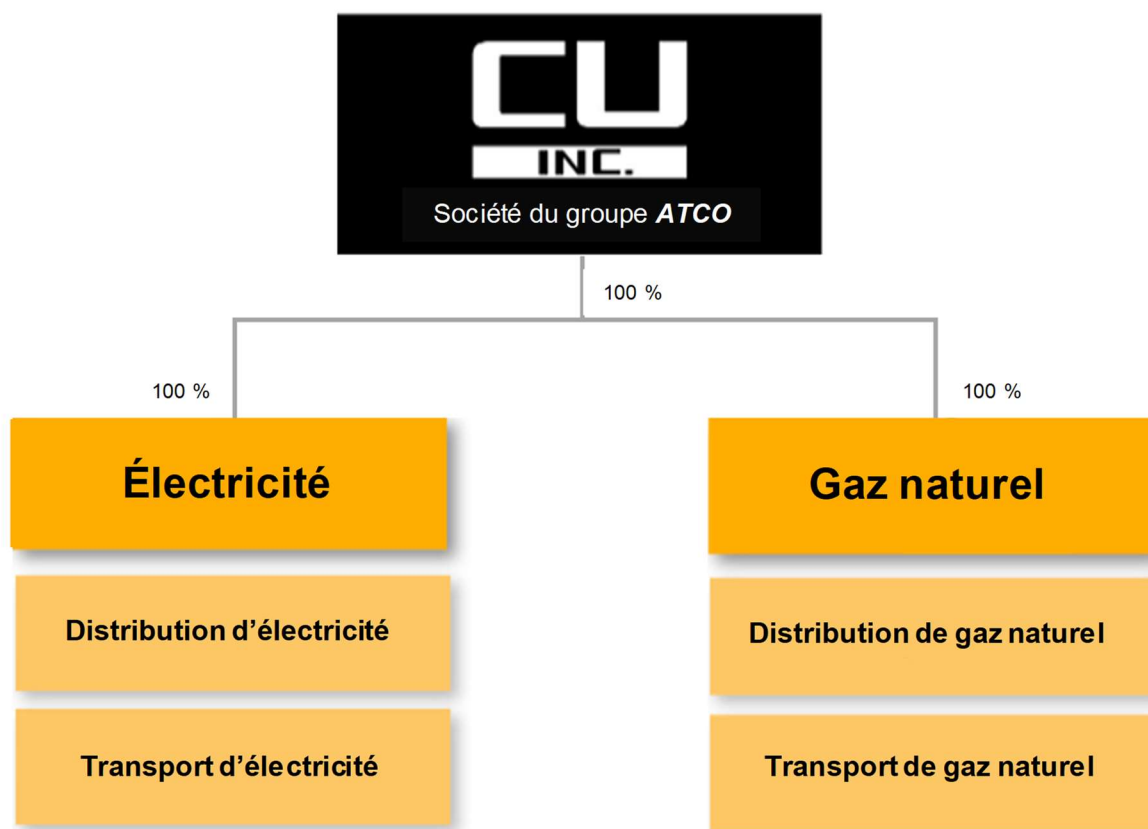
PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

CU Inc. est une filiale en propriété exclusive de Canadian Utilities Limited, société du groupe ATCO. CU Inc. est une société de l'Alberta comptant quelque 3 600 employés, dont les actifs s'élèvent à 17 G\$ et qui exerce des activités de services publics à tarifs réglementés dans les secteurs du transport et de la distribution de gaz naturel et d'électricité. De plus amples informations sur CU Inc. se trouvent sur le site Web de Canadian Utilities Limited, à l'adresse www.canadianutilities.com.

LES ENTREPRISES DE SERVICES PUBLICS

Les entreprises de services publics exercent leurs activités par l'entremise d'entreprises réglementées appartenant à deux secteurs d'activité dans l'ouest et le nord du Canada. Il s'agit du secteur Électricité, qui comprend les entreprises de distribution et de transport d'électricité, et du secteur Gaz naturel, qui comprend les entreprises de distribution et de transport de gaz naturel.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE SIMPLIFIÉE



Les états financiers consolidés intermédiaires non audités comprennent les comptes de CU Inc. et de toutes ses filiales. Les états financiers consolidés intermédiaires non audités ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), et le dollar canadien est utilisé comme monnaie de présentation. Certaines données comparatives contenues dans le présent rapport de gestion ont été reclassées afin de les rendre conformes à la présentation actuelle.

PERFORMANCE DES ENTREPRISES DE SERVICES PUBLICS

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires se sont chiffrés à 636 M\$ et à 1 390 M\$ pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2020, en baisse de 2 M\$ et de 7 M\$ par rapport à ceux des périodes correspondantes de 2019. La diminution des produits des activités ordinaires s'explique surtout par le moment où ont été comptabilisés les règlements liés à des décisions d'ordre réglementaire et par l'obtention de financement au titre du Mécanisme de report d'efficacité (« MRE ») de la RFR en 2019, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement de la base de tarification des entreprises à tarifs réglementés.

RÉSULTAT AJUSTÉ

	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
(en millions de dollars)	2020	2019	Variation	2020	2019	Variation
Électricité						
Distribution d'électricité	32	31	1	67	69	(2)
Transport d'électricité	46	59	(13)	89	104	(15)
Total – Électricité	78	90	(12)	156	173	(17)
Gaz naturel						
Distribution de gaz naturel	2	3	(1)	84	75	9
Transport de gaz naturel	24	23	1	46	39	7
Total – Gaz naturel	26	26	-	130	114	16
Siège social et autres activités et éliminations intersectorielles	(2)	-	(2)	(4)	1	(5)
Total – résultat ajusté des entreprises de services publics ¹⁾	102	116	(14)	282	288	(6)

1) De plus amples informations concernant cette mesure sont données à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures conformes aux PCGR supplémentaires » du présent rapport de gestion.

Le résultat ajusté des entreprises de services publics s'est établi à 102 M\$ et à 282 M\$ pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2020, en baisse de 14 M\$ et de 6 M\$ par rapport à celui des périodes correspondantes de 2019. Ces baisses sont essentiellement attribuables à l'incidence, sur les périodes antérieures, de décisions d'ordre réglementaire rendues au deuxième trimestre de 2019, à la transition aux activités d'exploitation d'APL par l'entreprise de transport d'électricité, les activités de gestion du projet de construction ayant été achevées à la fin du premier trimestre de 2019, et à l'obtention du financement supplémentaire au titre du MRE en 2019 pour les entreprises de distribution d'électricité et de distribution de gaz naturel. La diminution du résultat ajusté a été en partie contrebalancée par les économies de coûts et par l'accroissement de la base de tarification.

Les paragraphes qui suivent fournissent des informations plus détaillées sur les activités et les résultats financiers des entreprises de services publics.

Distribution d'électricité

L'entreprise de distribution d'électricité fournit des services réglementés de distribution d'électricité ainsi que de production décentralisée principalement dans le nord et le centre-est de l'Alberta, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans la région de Lloydminster en Saskatchewan.

Pour le deuxième trimestre de 2020, le résultat ajusté de l'entreprise de distribution d'électricité s'est établi à 32 M\$, en hausse de 1 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2019. Cette hausse s'explique essentiellement par les économies de coûts et par l'accroissement de la base de tarification des entreprises à tarifs réglementés, ces facteurs ayant été en partie contrebalancés par l'obtention du financement au titre du MRE en 2019 et par le repli de la demande commerciale et industrielle.

Pour le premier semestre de 2020, le résultat ajusté de l'entreprise de distribution d'électricité s'est établi à 67 M\$, en baisse de 2 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2019. Cette baisse s'explique essentiellement par l'obtention du financement au titre du MRE en 2019 et par le repli de la demande commerciale et industrielle, en partie contrebalancés par les économies de coûts et par l'accroissement continu de la base de tarification des entreprises à tarifs réglementés.

Transport d'électricité

L'entreprise de transport d'électricité fournit des services réglementés de transport d'électricité principalement dans le nord et le centre-est de l'Alberta et dans la région de Lloydminster en Saskatchewan. L'entreprise de transport d'électricité a agi à titre de gestionnaire du projet de construction d'Alberta PowerLine, dont elle est l'exploitant aux termes d'un contrat de 35 ans.

Pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2020, le résultat ajusté de l'entreprise de transport d'électricité s'est établi à 46 M\$ et à 89 M\$, en baisse de 13 M\$ et de 15 M\$ par rapport à celui des périodes correspondantes de 2019. Cette baisse est principalement attribuable à l'incidence, sur les périodes antérieures, de la décision rendue en 2019 relative à la demande générale de hausse tarifaire de l'entreprise de transport d'électricité pour 2018 et 2019, qui a fait augmenter le résultat du deuxième trimestre de 2019 de 17 M\$, dont une tranche de 4 M\$ se rapportait au premier trimestre de 2019 et de 9 M\$, à 2018.

Compte non tenu de l'incidence sur le résultat des périodes antérieures de la décision relative à la demande générale de hausse tarifaire de l'entreprise de transport d'électricité pour 2018 et 2019, le résultat ajusté du deuxième trimestre de 2020 a été comparable à celui de la période correspondante de 2019. Le résultat ajusté du premier semestre de 2020 a été inférieur de 2 M\$ à celui de la période correspondante de 2019, en raison surtout de l'achèvement des activités de gestion du projet de construction d'APL en 2019 et de sa transition aux activités d'exploitation.

Distribution de gaz naturel

L'entreprise de distribution de gaz naturel dessert des municipalités ainsi que des clients résidentiels, commerciaux et industriels en Alberta et dans la région de Lloydminster en Saskatchewan.

Pour le deuxième trimestre de 2020, le résultat ajusté de l'entreprise de distribution de gaz naturel s'est établi à 2 M\$, en baisse de 1 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2019. La baisse du résultat ajusté s'explique essentiellement par l'augmentation de l'impôt sur le résultat ainsi que par l'obtention du financement au titre du MRE en 2019, en partie contrebalancées par des économies de coûts et par l'accroissement de la base de tarification.

Pour le premier semestre de 2020, le résultat ajusté de l'entreprise de distribution de gaz naturel s'est établi à 84 M\$, en hausse de 9 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2019. La hausse du résultat ajusté s'explique essentiellement par des économies de coûts et par l'accroissement de la base de tarification, en partie contrebalancés par l'obtention du financement au titre du MRE en 2019.

Transport de gaz naturel

Dans le cadre des activités de transport de gaz naturel, le gaz naturel qui circule dans le réseau de pipelines provient de diverses installations de traitement du gaz ainsi que d'autres réseaux de transport de gaz naturel, et il est transporté vers les utilisateurs finaux en Alberta ou vers d'autres réseaux de pipelines.

Pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2020, le résultat ajusté de l'entreprise de transport de gaz naturel s'est établi à 24 M\$ et à 46 M\$, en hausse de 1 M\$ et de 7 M\$ par rapport à celui des périodes correspondantes de 2019. Ces hausses sont essentiellement attribuables à l'accroissement de la base de tarification et à la diminution de l'impôt sur le résultat, contrebalancés en partie par l'incidence, sur les périodes antérieures, de la décision relative à la demande générale de hausse tarifaire de l'entreprise de transport de gaz naturel pour 2018 et 2019, qui a fait augmenter le résultat de 3 M\$ au deuxième trimestre de 2019, dont 2 M\$ se rapportaient au premier trimestre de 2019.

SIÈGE SOCIAL ET AUTRES ACTIVITÉS ET ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES

Compte tenu des éliminations intersectorielles, le résultat ajusté du secteur Siège social et autres activités de Canadian Utilities pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2020 a diminué de 2 M\$ et de 5 M\$ par rapport à celui des périodes correspondantes de 2019, en raison surtout du calendrier de certaines charges et de la baisse du produit d'intérêts.

COVID-19 ET CONJONCTURE MARCOÉCONOMIQUE MONDIALE

La pandémie de COVID-19, les prix du pétrole qui demeurent faibles et le ralentissement de l'activité économique mondiale constituent une grande préoccupation et ont entraîné d'importantes difficultés économiques pour les consommateurs, les entreprises et les collectivités du monde entier. En cette période d'incertitude, notre personnel travaille fort pour s'assurer que nous continuons à fournir les services essentiels dont dépendent nos clients et les collectivités.

Toute éclosion de maladie infectieuse, pandémie ou menace semblable pour la santé publique, comme la pandémie de COVID-19, ou la crainte qu'un tel événement se produise, pourrait avoir une incidence défavorable sur la société en entraînant des retards et des perturbations dans le fonctionnement, la chaîne d'approvisionnement et le développement de projets, des pénuries de main-d'œuvre et des fermetures, notamment par suite de réglementations gouvernementales et de mesures de prévention, ce qui par ricochet, pourrait avoir des répercussions négatives sur l'exploitation de la société.

Tout changement défavorable de la conjoncture économique et des conditions générales du marché résultant d'une menace pour la santé publique pourrait avoir une incidence défavorable sur la demande d'électricité et de gaz naturel, les produits des activités ordinaires, les coûts d'exploitation, le calendrier et l'étendue des dépenses en immobilisations, les résultats des efforts de financement ou le risque de crédit et de contrepartie, ce qui par ricochet, pourrait avoir des répercussions négatives sur les activités de la société.

CU Inc. poursuit l'examen de son programme d'investissements en capital de 2020 afin de le modifier en fonction d'éventuels reports de projets d'immobilisations à court terme en raison de retards dans les projets de clients ou de changements des projets d'immobilisations directement attribués par l'Alberta Electric System Operator (« AESO »).

La pandémie de COVID-19, le repli du prix du pétrole et le ralentissement de l'activité économique mondiale n'ont pas eu d'incidence significative sur le résultat ajusté du deuxième trimestre ou du premier semestre de 2020 des entreprises de services publics.

Autres informations

Veuillez vous reporter au paragraphe « Mise à jour sur la santé et la sécurité dans le contexte de la pandémie » à la rubrique « Durabilité, changements climatiques et transition énergétique » du présent rapport de gestion pour obtenir plus d'information concernant la pandémie de COVID-19 et les ajustements apportés aux activités de CU Inc. afin de maintenir un service sécuritaire et fiable pendant la pandémie.

FAITS RÉCENTS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

PROGRAMME DE REPORT DE PAIEMENT DES FACTURES DE SERVICES PUBLICS DE 90 JOURS DU GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA

Le 18 mars 2020, le gouvernement de l'Alberta a annoncé que les consommateurs résidentiels, commerciaux et agricoles auraient la possibilité de reporter le paiement de leurs factures de services publics compte tenu des pressions financières découlant de la pandémie de COVID-19. Le gouvernement a offert un soutien aux détaillants par l'entremise du Balancing Pool et d'autres ententes de prêts du gouvernement pour tous les frais reportés, à l'exception de la partie des factures des clients se rapportant au transport. L'Alberta Electric System Operator a épongé les frais de transport d'électricité reportés alors que les distributeurs de gaz naturel ont épongé les frais de transport de gaz naturel reportés pour leurs clients. Le programme de report de paiement des factures de services publics de 90 jours n'a pas eu d'incidence financière significative sur l'entreprise de distribution de gaz naturel pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2020.

RÉGLEMENTATION FONDÉE SUR LE RENDEMENT (« RFR »)

Le 30 janvier 2020, l'AUC a rendu une décision qui a apporté des éclaircissements concernant les éléments qui seraient admissibles à titre d'ajustements pour tenir compte d'anomalies, permettant aux parties de soumettre une nouvelle demande portant sur les anomalies en question. Les demandes ont été présentées au début de 2020, et la décision de l'AUC est attendue avant la fin de l'exercice. Si elles sont approuvées, ces demandes redéfiniraient les tarifs de 2018, de 2019 et de 2020.

PROCÉDURE RELATIVE AU COÛT GÉNÉRIQUE DU CAPITAL (« CGC ») POUR 2021

En décembre 2018, l'AUC a entamé la procédure relative au coût générique du capital (« CGC ») pour 2021. Cette procédure visait essentiellement à déterminer le taux de rendement pour les exercices 2021 et 2022, ainsi qu'à étudier le retour à une approche par formule. Les premiers éléments probants ont été déposés en janvier 2020.

En mars 2020, l'AUC a suspendu la procédure en raison de la COVID-19 et a offert un certain nombre d'options pour établir le rendement des capitaux propres (« RCP ») des entreprises de services publics pour 2021. Afin d'assurer un certain degré de certitude, les entreprises de services publics de l'Alberta ont choisi l'établissement du RCP final chaque trimestre selon un rendement des capitaux propres de 8,5 pour cent et un ratio des capitaux propres de 37 pour cent jusqu'à ce qu'une décision soit rendue dans le cadre de la procédure relative au CGC pour 2021. Une fois la décision rendue, le RCP et le ratio des capitaux propres seront appliqués sur une base prospective et prendront effet au début du trimestre suivant la date de la décision de l'AUC.

DEMANDE GÉNÉRALE DE HAUSSE TARIFAIRE DE L'ENTREPRISE DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL POUR LA PÉRIODE DE 2021 À 2023

En juin 2020, l'entreprise de transport de gaz naturel a présenté une demande générale de hausse tarifaire pour la période de 2021 à 2023. La demande vise notamment à obtenir des produits des activités ordinaires additionnels par l'accroissement de la tarification pour tenir compte des dépenses en immobilisations, comme celles se rapportant au projet de pipeline Pembina-Keephills, ainsi que des coûts d'exploitation et de maintenance. Une décision de l'AUC est attendue au deuxième trimestre de 2021.

DURABILITÉ, CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

RAPPORT SUR LA DURABILITÉ

Le rapport sur la durabilité de 2019 d'ATCO, publié en juin 2020, est axé sur les sujets d'importance suivants :

- responsabilité énergétique : accessibilité et caractère abordable, sécurité et fiabilité et satisfaction de la clientèle,
- responsabilité environnementale : changements climatiques et utilisation de l'énergie et respect des normes environnementales,
- sécurité : santé et sécurité du personnel, sécurité du public et préparation aux situations d'urgence,
- relations avec les collectivités et les Autochtones.

Le rapport sur la durabilité tient compte des normes internationales Global Reporting Initiative (« GRI ») ainsi que des recommandations du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB ») et de la Financial Stability Board's Task Force on Climate-related Financial Disclosures (« TCFD »).

Le rapport sur la durabilité de 2019, le document de référence sur le cadre de durabilité et d'autres informations sont disponibles sur notre site Web, à l'adresse www.canadianutilities.com.

MISE À JOUR SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Alors que nous faisons face aux défis posés par la pandémie de COVID-19, la santé et la sécurité de notre personnel, de nos clients et des collectivités revêtent une grande importance pour nous. Le plan d'intervention en cas de pandémie de CU Inc. a été déclenché en février 2020 par notre comité de gestion des crises. Depuis, nos équipes autour du monde réagissent à l'évolution rapide de la situation afin d'assurer une approche coordonnée pour l'ensemble des activités de CU Inc.

En tant que fournisseur de services publics, nous demeurons soucieux de continuer à fournir des services fiables à notre clientèle. Conformément à notre plan d'intervention en cas de pandémie, qui vise à protéger la santé de nos employés, de nos clients et du public en général tout en assurant le maintien de nos services essentiels, nous avons mis en place plusieurs protocoles améliorés, notamment des restrictions en matière de déplacement, des mesures d'hygiène en milieu de travail, un suivi des absences des employés, du matériel de protection personnelle supplémentaire pour les travailleurs essentiels, un accès limité à nos installations, et des options de travail de rechange pour les employés pour qui c'est possible (télétravail). Un service téléphonique d'assistance aux employés a aussi été mis en place afin de les aider et de les conseiller, et un bulletin portant sur les faits nouveaux et les informations importantes est envoyé régulièrement aux employés.

Nous nous engageons à contribuer à limiter la propagation de la COVID-19 en suivant les directives des autorités sanitaires et des gouvernements locaux.

Vers la fin du deuxième trimestre de 2020, CU Inc. a amorcé un plan de retour graduel au bureau. Un document de référence sur la sécurité au travail a été rédigé afin de guider chaque entreprise dans l'élaboration de son propre plan de transition pour le personnel qui travaille de la maison.

AUTRES CHARGES ET PRODUITS

Le tableau suivant présente un résumé financier des autres charges et produits consolidés pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2020 et de 2019. Ces montants sont présentés selon les IFRS. Ils n'ont pas été ajustés pour tenir compte du calendrier des produits et des charges associés aux activités à tarifs réglementés ainsi que des autres éléments qui ne s'inscrivent pas dans le cours normal des activités.

	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
(en millions de dollars)	2020	2019	Variation	2020	2019	Variation
Charges d'exploitation	311	296	15	646	601	45
Dotation aux amortissements	128	128	-	255	255	-
Charges financières, montant net	92	90	2	183	178	5
Charge (produit) d'impôt	25	(179)	204	74	(114)	188

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation, qui s'entendent du total des frais et des charges après déduction de la dotation aux amortissements, ont augmenté de 15 M\$ et de 45 M\$ pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2020, par rapport à celles des périodes correspondantes de 2019. L'augmentation des charges d'exploitation s'explique surtout par l'augmentation des salaires et traitements, par la hausse des charges refacturées aux clients par l'entreprise de distribution de gaz naturel au titre des droits de franchise et des frais de transport de tiers et par l'accroissement des activités d'entretien des immobilisations des entreprises d'électricité et de transport de gaz naturel.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

La dotation aux amortissements pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2020 a été comparable à celle des périodes correspondantes de 2019.

CHARGES FINANCIÈRES, MONTANT NET

Le montant net des charges financières a augmenté de 2 M\$ et de 5 M\$ pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2020 par rapport à celui des périodes correspondantes de 2019, en raison surtout de la baisse du produit d'intérêts attribuable au remboursement anticipé des avances à long terme consenties à Canadian Utilities au troisième trimestre de 2019.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat a augmenté de 204 M\$ et de 188 M\$ pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2020, par rapport à celui des périodes correspondantes de 2019, en raison principalement de la réalisation d'un produit d'impôt différé découlant de la réduction du taux d'impôt en Alberta au deuxième trimestre de 2019.

En juin 2019, le gouvernement de l'Alberta a adopté une réduction progressive du taux d'impôt provincial des sociétés, qui sera ramené de 12 pour cent à 8 pour cent sur une période de quatre ans, au moyen d'une diminution de 1 pour cent le 1^{er} juillet 2019, suivie de réductions de 1 pour cent le 1^{er} janvier des trois années suivantes.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Notre situation financière est soutenue par les activités de services publics. Nos stratégies commerciales ainsi que le financement de nos activités et de notre croissance future prévue s'appuient sur le maintien de notations de crédit de première qualité et l'accès aux marchés financiers à des taux concurrentiels. Les principales sources de financement sont les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, les marchés des titres de créance et des actions privilégiées ainsi que les injections de capitaux de Canadian Utilities Limited. Les liquidités proviennent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et sont soutenues par des niveaux appropriés de trésorerie et les facilités de crédit engagées.

NOTATIONS

Les notations sont importantes pour les coûts de financement et la capacité de mobiliser des fonds de la société. La société entend maintenir des notations de bonne qualité pour avoir un accès rapide et économique aux fonds requis pour ses activités et sa croissance.

Le 20 juillet 2020, Dominion Bond Rating Service a confirmé la notation de crédit à long terme de la société, soit « A (élevée) » avec perspectives stables, attribuée à CU Inc.

FACILITÉS DE CRÉDIT

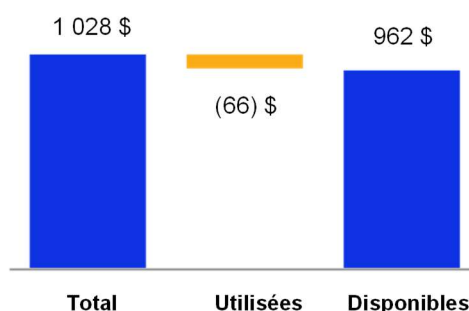
Au 30 juin 2020, CU Inc. et ses filiales disposaient des facilités de crédit suivantes :

<i>(en millions de dollars)</i>	Total	Montant utilisé	Montant disponible
Facilités engagées à long terme	900	-	900
Facilités non engagées	128	66	62
Total	1 028	66	962

Des facilités de crédit totales de 1 028 M\$, une tranche de 128 M\$ a trait à des facilités de crédit non engagées pour lesquelles aucune date d'échéance n'est fixée.

Le solde de 900 M\$ a trait à des facilités de crédit engagées dont les dates d'échéance s'échelonnent entre 2021 et 2022, à moins qu'elles ne soient prorogées au gré des prêteurs. La majorité des facilités de crédit sont fournies par des banques canadiennes.

**Facilités de crédit
(en millions de dollars)**



FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Au 30 juin 2020, la société détenait un montant de 261 M\$ en trésorerie, soit 190 M\$ de plus qu'au 31 décembre 2019. Les fonds générés par les activités d'exploitation ont été en partie contrebalancés par la trésorerie affectée au financement du programme d'investissements en capital.

Fonds provenant de l'exploitation

Les fonds provenant de l'exploitation se sont établis à 311 M\$ pour le deuxième trimestre de 2020, en baisse de 31 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2019. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des fonds générés par l'entreprise de distribution de gaz naturel de Canadian Utilities par suite du paiement à l'avance de certaines dépenses.

Les fonds provenant de l'exploitation se sont établis à 742 M\$ pour le premier semestre de 2020, en baisse de 68 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2019. Cette baisse tient principalement au moment où ont été comptabilisés les frais de transport par l'entreprise de distribution d'électricité.

Flux de trésorerie affectés aux dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations se sont chiffrées à 165 M\$ pour le deuxième trimestre de 2020, en baisse de 31 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2019. La baisse est principalement attribuable au report d'investissements en capital.

Les dépenses en immobilisations se sont chiffrées à 403 M\$ pour le premier semestre de 2020, en hausse de 10 M\$ par rapport à celles de la période correspondante de 2019. La hausse des dépenses en immobilisations est principalement attribuable à l'augmentation des investissements en capital de l'entreprise de distribution d'électricité et de l'entreprise de transport de gaz naturel en raison de la construction du pipeline de transport Pembina-Keeyik.

Le tableau suivant présente les investissements en capital pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2020 et de 2019.

	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
(en millions de dollars)	2020	2019	Variation	2020	2019	Variation
Distribution d'électricité	50	43	7	116	88	28
Transport d'électricité	29	44	(15)	71	107	(36)
Distribution de gaz naturel	45	60	(15)	102	104	(2)
Transport de gaz naturel	41	49	(8)	114	94	20
Total ¹⁾	165	196	(31)	403	393	10

1) Compte tenu des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et d'un montant de 2 M\$ et de 7 M\$ d'intérêts incorporés au coût de l'actif pendant la construction pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2020, respectivement (3 M\$ et 8 M\$ pour 2019).

CAPITAL-ACTIONS

Les actions de CU Inc. se composent d'actions de catégorie A et de catégorie B.

En date du 28 juillet 2020, 3 570 322 actions de catégorie A et 2 188 262 actions de catégorie B de la société étaient en circulation.

INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

Le tableau suivant présente les informations financières des huit trimestres clos du 30 septembre 2018 au 30 juin 2020.

(en millions de dollars)	T3 2019	T4 2019	T1 2020	T2 2020
Produits des activités ordinaires	618	772	754	636
Bénéfice de la période	112	157	152	80
Résultat ajusté				
Électricité	73	83	78	78
Gaz naturel	-	80	104	26
Siège social et autres activités et éliminations intersectorielles	-	-	(2)	(2)
Total du résultat ajusté	73	163	180	102

(en millions de dollars)	T3 2018	T4 2018	T1 2019	T2 2019
Produits des activités ordinaires	547	677	759	638
Bénéfice de la période	60	126	174	303
Résultat ajusté				
Électricité	70	68	83	90
Gaz naturel	(2)	84	88	26
Siège social et autres activités et éliminations intersectorielles	4	1	1	-
Total du résultat ajusté	72	153	172	116

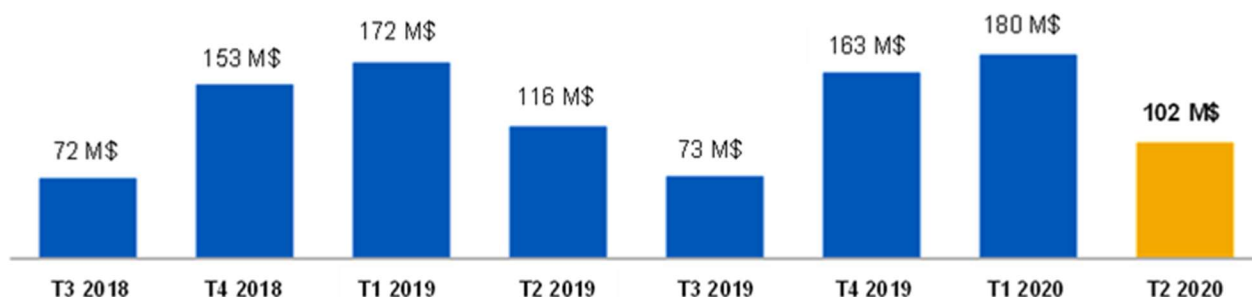
RÉSULTAT AJUSTÉ

Nos résultats financiers des huit derniers trimestres reflètent le moment où sont rendues les décisions d'ordre réglementaire concernant les services publics. Les résultats trimestriels varient également en raison de la nature saisonnière de la demande de gaz naturel et d'électricité.

Pour le troisième et le quatrième trimestre de 2018, le résultat s'est ressenti de la révision de la base de tarification fondée sur le rendement selon le modèle réglementé de l'Alberta pour les entreprises de distribution de gaz naturel et d'électricité et de la baisse des tarifs provisoires approuvés par l'AUC pour l'entreprise de transport d'électricité, ces facteurs ayant été en partie contrebalancés par la croissance de la base tarifaire pour l'ensemble des entreprises de services publics.

Pour le premier trimestre de 2019, l'augmentation du résultat s'explique essentiellement par l'accroissement continu de la base de tarification des entreprises à tarifs réglementés et par les économies de coûts pour les entreprises de distribution d'électricité et de gaz naturel. Pour le deuxième, le troisième et le quatrième trimestre de 2019, l'augmentation du résultat par rapport à celui des périodes correspondantes de 2018 s'explique d'abord et avant tout par l'incidence favorable sur le résultat de la décision concernant la demande générale de hausse tarifaire de l'entreprise de transport d'électricité pour 2018 et 2019, les économies de coûts continues dans les entreprises de services publics, la baisse de l'impôt sur le résultat et l'accroissement de la base de tarification des entreprises à tarifs réglementés.

Pour le premier trimestre de 2020, la hausse du résultat ajusté des entreprises de services publics par rapport à la période correspondante de 2019 s'explique principalement par les économies de coûts, par l'accroissement de la base de tarification et par la diminution de l'impôt sur le résultat. La hausse du résultat a été en partie contrebalancée par l'obtention du financement au titre du MRE en 2019 pour les entreprises de distribution d'électricité et de gaz naturel. Pour le deuxième trimestre de 2020, le résultat ajusté a diminué par rapport à celui de la période correspondante de 2019. Cette diminution s'explique essentiellement par l'incidence, sur les périodes antérieures, de décisions d'ordre réglementaire rendues au deuxième trimestre de 2019, par la transition aux activités d'exploitation d'APL par l'entreprise de transport d'électricité, les activités de gestion du projet de construction ayant été achevées à la fin du premier trimestre de 2019, et par l'obtention du financement supplémentaire au titre du MRE en 2019 pour les entreprises de distribution d'électricité et de distribution de gaz naturel. La diminution du résultat a été en partie contrebalancée par les économies de coûts et par l'accroissement de la base de tarification.



MESURES NON CONFORMES AUX PCGR ET MESURES CONFORMES AUX PCGR SUPPLÉMENTAIRES

Le résultat ajusté s'entend du résultat de la période, après ajustement au titre du calendrier des produits des activités ordinaires et des charges associés aux activités à tarifs réglementés et des dividendes sur les actions privilégiées de la société. De plus, le résultat ajusté ne tient pas compte des profits et des pertes non récurrents, des pertes de valeur importantes ni des éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante.

Le résultat ajusté permet de présenter le résultat tiré des activités à tarifs réglementés sur la même base qu'avant l'adoption des IFRS, à savoir les PCGR des États-Unis pour les activités à tarifs réglementés. La direction est d'avis que le résultat ajusté permet une analyse plus efficace du rendement et des tendances opérationnels. Un rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice de la période figure dans le présent rapport de gestion. Le résultat ajusté constitue une mesure conforme aux PCGR supplémentaire présentée à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

Les fonds provenant de l'exploitation correspondent aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. De l'avis de la direction, les fonds provenant de l'exploitation constituent un indicateur clé de la capacité de la société à générer, au cours d'une période, les fonds nécessaires au financement de ses dépenses en immobilisations. La mesure des fonds provenant de l'exploitation n'a pas de sens normalisé selon les IFRS et pourrait être sans valeur comparative par rapport aux mesures similaires présentées par d'autres sociétés.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT AJUSTÉ ET DU BÉNÉFICE DE LA PÉRIODE

Le résultat ajusté s'entend du résultat de la période, après ajustement au titre du calendrier des produits des activités ordinaires et des charges associés aux activités à tarifs réglementés et des dividendes sur les actions privilégiées de la société. De plus, le résultat ajusté ne tient pas compte des profits et des pertes non récurrents, des pertes de valeur importantes ni des éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante.

Le résultat ajusté est une mesure clé du résultat sectoriel dont la direction se sert pour évaluer le rendement des secteurs d'activité et attribuer les ressources. La direction est d'avis que le résultat ajusté permet une meilleure appréciation des données relatives à la réglementation des tarifs au Canada que le résultat établi selon les IFRS.

					Trimestres clos les 30 juin
<i>(en millions de dollars)</i>					
2020			Siège social et autres activités	Éliminations inter- sectorielles	Chiffres consolidés
2019	Électricité	Gaz naturel			
Produits des activités ordinaires	340	297	–	(1)	636
	340	299	–	(1)	638
Résultat ajusté	78	26	(2)	–	102
	90	26	(1)	1	116
Activités à tarifs réglementés	(9)	(4)	–	–	(13)
	120	79	–	–	199
Décision concernant des questions liées aux TI	(2)	(1)	–	–	(3)
	(7)	(7)	–	–	(14)
Dividendes sur les actions privilégiées de la société	2	–	–	–	2
	2	–	–	–	2
Autres	(3)	(5)	–	–	(8)
	–	–	–	–	–
Bénéfice (perte) de la période	66	16	(2)	–	80
	205	98	(1)	1	303

(en millions de dollars)

Semestres clos les
30 juin

2020			Siège social et autres activités	Éliminations inter- sectorielles	Chiffres consolidés
2019	Électricité	Gaz naturel			
Produits des activités ordinaires	660	732	–	(2)	1 390
	699	699	–	(1)	1 397
Résultat ajusté	156	130	(4)	–	282
	173	114	–	1	288
Activités à tarifs réglementés	(38)	(2)	–	–	(40)
	117	81	–	–	198
Décision concernant des questions liées aux TI	(4)	(3)	–	–	(7)
	(7)	(7)	–	–	(14)
Dividendes sur les actions privilégiées de la société	3	2	–	–	5
	3	2	–	–	5
Autres	(3)	(5)	–	–	(8)
	–	–	–	–	–
Bénéfice (perte) de la période	114	122	(4)	–	232
	286	190	–	1	477

ACTIVITÉS À TARIFS RÉGLEMENTÉS

Les entreprises de distribution et de transport d'électricité et leurs filiales, ATCO Electric Yukon, Northland Utilities (NWT) et Northland Utilities (Yellowknife), ainsi que les entreprises de distribution de gaz naturel et de transport de gaz naturel sont désignées collectivement les « entreprises de services publics ».

À l'heure actuelle, les IFRS ne contiennent pas de directives précises que la société est en droit d'adopter concernant les entités à tarifs réglementés. En l'absence de telles directives, les entreprises de services publics ne comptabilisent pas les actifs et les passifs liés aux activités à tarifs réglementés comme pourraient le prescrire les décisions d'ordre réglementaire. Les entreprises de services publics constatent plutôt les produits des activités ordinaires en résultat lorsque les montants sont facturés aux clients, conformément à la structure tarifaire autorisée par l'organisme de réglementation. Les coûts et les charges d'exploitation sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés. Les coûts engagés dans le cadre de la construction d'un actif satisfaisant aux critères de comptabilisation sont incorporés au coût des immobilisations corporelles ou incorporelles correspondantes.

La société utilise les normes publiées par le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») des États-Unis comme autre source de principes comptables généralement reconnus pour comptabiliser les activités à tarifs réglementés aux fins de l'information financière fournie à l'interne au principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel est d'avis que le résultat présenté conformément aux normes du FASB représente mieux le résultat d'exploitation lié aux activités à tarifs réglementés de la société. Par conséquent, la société présente le résultat ajusté selon ce référentiel dans ses informations sectorielles. Les normes de comptabilité des activités à tarifs réglementés influent sur le moment où certains produits des activités ordinaires et certaines charges sont comptabilisés comparativement aux activités à tarifs non réglementés, et visent à refléter adéquatement l'incidence économique des décisions des organismes de réglementation sur les produits des activités ordinaires.

La comptabilité des activités à tarifs réglementés diffère du traitement selon les IFRS de la façon suivante :

Ajustement lié au calendrier	Éléments	Traitement selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés	Traitement selon les IFRS
Produits supplémentaires facturés au cours de la période considérée	Frais futurs d'enlèvement et de remise en état des lieux et incidence du temps plus froid.	La société diffère la comptabilisation des rentrées de fonds reçues avant l'engagement des dépenses.	La société comptabilise les produits des activités ordinaires lorsque les montants sont facturés aux clients, et les coûts lorsqu'ils sont engagés.
Produits à facturer au cours de périodes ultérieures	Impôt différé et incidence du temps plus chaud.	La société comptabilise les produits des activités ordinaires associés aux coûts recouvrables avant de facturer aux clients.	La société comptabilise les coûts lorsqu'ils sont engagés, mais elle ne comptabilise pas de recouvrement avant que les tarifs soient modifiés et les montants bien recouverts par l'intermédiaire de la facturation future.
Décisions d'ordre réglementaire reçues	Décisions d'ordre réglementaire qui touchent la période considérée et les périodes antérieures.	La société comptabilise le résultat découlant des effets d'une décision d'ordre réglementaire sur la période considérée et les périodes antérieures lorsque la décision est rendue.	La société ne comptabilise pas de résultat découlant des effets d'une décision d'ordre réglementaire lorsqu'elle la reçoit, les actifs et les passifs réglementaires n'étant pas comptabilisés selon les IFRS.
Règlement des décisions d'ordre réglementaire et autres éléments	Règlement des montants à recevoir des clients ou à leur payer et autres éléments.	La société comptabilise un montant à recevoir des clients ou à leur payer à titre de réduction de ses actifs et passifs réglementaires lorsque ce montant est recouvré ou remboursé par l'intermédiaire de la facturation future.	La société comptabilise un résultat lorsque les tarifs facturés aux clients sont modifiés et que les montants sont recouverts auprès des clients ou remboursés à ceux-ci par l'intermédiaire de la facturation future.

Les ajustements temporels importants qui découlent des différences entre la comptabilité des activités à tarifs réglementés et les IFRS se présentent comme suit :

	Trimestres clos les 30 juin			Semestres clos les 30 juin		
(en millions de dollars)	2020	2019	Variation	2020	2019	Variation
Produits supplémentaires facturés au cours de la période considérée						
Frais futurs d'enlèvement et de remise en état des lieux ¹⁾	17	17	-	39	37	2
Incidence du temps plus froid ²⁾	4	-	4	9	12	(3)
Produits à facturer au cours de périodes ultérieures						
Impôt différé ³⁾	(22)	(27)	5	(56)	(55)	(1)
Impôt différé attribuable à la diminution du taux d'imposition provincial des sociétés ⁴⁾	-	210	(210)	-	210	(210)
Décisions d'ordre réglementaire reçues (voir ci-dessous)	-	(3)	3	-	(3)	3
Règlement des décisions d'ordre réglementaire et autres éléments ⁵⁾	(12)	2	(14)	(32)	(3)	(29)
	(13)	199	(212)	(40)	198	(238)

1) Les frais d'enlèvement et de remise en état des lieux sont facturés aux clients sur la durée d'utilité estimative des actifs connexes, en fonction des coûts prévisionnels qui devraient être engagés au cours des périodes ultérieures.

2) Les tarifs clients de l'entreprise de distribution de gaz naturel sont fondés sur des prévisions de températures normales. Les variations de température peuvent se traduire par le recouvrement d'un montant plus élevé ou moins élevé que prévu auprès des clients. Les produits inférieurs ou supérieurs à la normale pour la période considérée sont remboursés aux clients ou recouverts auprès de ceux-ci au cours des périodes ultérieures.

3) L'impôt sur le résultat est facturé aux clients lorsqu'il est payé par la société.

4) Au deuxième trimestre de 2019, le gouvernement de l'Alberta a adopté une diminution graduelle du taux d'imposition provincial des sociétés, qui passera de 12 pour cent à 8 pour cent. La diminution se fera par étapes à compter du 1^{er} juillet 2019. Par suite de ce changement, les entreprises de services publics de l'Alberta ont réduit leur impôt différé et accru leur résultat du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2019 de 210 M\$.

5) Au premier semestre de 2020, l'entreprise de distribution de gaz naturel a comptabilisé une diminution de 22 M\$ de son bénéfice liée au paiement de frais de transport. Ce montant sera recouvré auprès des clients au cours de périodes ultérieures.

DÉCISIONS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE REÇUES

Selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés, la société comptabilise le résultat découlant des effets d'une décision d'ordre réglementaire sur la période considérée et les périodes antérieures lorsque la décision est rendue. Une description des principales décisions d'ordre réglementaire comptabilisées dans le résultat ajusté de 2019 est fournie ci-après.

Décision	Montant	Description
1. Questions liées aux technologies de l'information (TI)	14	En août 2014, Canadian Utilities Limited, la société mère de CU Inc., a vendu son entreprise de services de TI à Wipro Ltd. (« Wipro ») et signé un accord-cadre de concession de services de TI d'une durée de dix ans (l'« accord-cadre ») qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. En 2015, l'AUC a entrepris une procédure portant sur des questions liées aux technologies de l'information dans le but d'étudier le recouvrement des coûts de TI engagés par les entreprises de services publics de l'Alberta à compter du 1^{er} janvier 2015. Le 5 juin 2019, l'AUC a rendu sa décision relative à la procédure portant sur des questions liées aux TI et a avisé les entreprises de services publics de l'Alberta qu'elles devraient réduire de 13 pour cent la valeur de l'accord-cadre avec Wipro pour la première année et appliquer un coefficient de réduction de valeur de 4,61 pour cent à chacune des années 2 à 10. La baisse du résultat ajusté attribuable à la décision visant la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2019 s'est établie à 14 M\$ et a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2019.
2. Demande générale de hausse tarifaire de l'entreprise de transport d'électricité	(17)	En juin 2017, l'entreprise de transport d'électricité a déposé une demande générale de hausse tarifaire pour ses activités de 2018 et 2019. La décision rendue en juillet 2019 a approuvé la majeure partie des dépenses en immobilisations et des charges d'exploitation prévues. Cette décision s'est traduite par une augmentation de 17 M\$ du résultat ajusté, qui a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2019.

DÉCISION CONCERNANT DES QUESTIONS LIÉES AUX TI

Comme c'est le cas pour le profit sur la vente, en 2014, de l'entreprise de services de TI de la société mère de CU Inc., Canadian Utilities Limited, les conséquences financières de la décision concernant les questions liées aux TI sont exclues du résultat ajusté. Le montant exclu du résultat ajusté pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020 s'élève à 3 M\$ et à 7 M\$ (14 M\$ et 14 M\$ en 2019).

AUTRES

Au deuxième trimestre de 2020, la société a comptabilisé d'autres coûts de 8 M\$ après impôt, lesquels n'ont pas été engagés dans le cours normal des activités. Ces coûts se rapportent au processus de transformation continue et au remaniement de certaines fonctions au sein de la société.

AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La société n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période ouverte le 1^{er} avril 2020 et close le 30 juin 2020 qui ait eu ou aurait raisonnablement pu avoir une incidence significative sur le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière.

INFORMATION PROSPECTIVE

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent de l'information prospective, laquelle comprend généralement des expressions comme « s'attendre à », « planifier », « estimer », « prévoir », « peuvent », « seront », « a l'intention de », « devraient » et d'autres encore. L'information prospective est soumise à des risques connus et inconnus, à des incertitudes ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent considérablement de l'information présentée. De l'avis de la société, les prévisions formulées dans l'information prospective sont raisonnables. Toutefois, rien ne garantit que ces prévisions se concrétiseront. C'est pourquoi il ne faut pas se fier outre mesure à l'information prospective.

Les décisions d'ordre réglementaire, l'environnement concurrentiel des secteurs dans lesquels la société exerce ses activités, la conjoncture économique (y compris dans le contexte de la pandémie de COVID-19) et d'autres facteurs, dont bon nombre échappent au contrôle de la société, pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent considérablement de l'information prospective présentée dans ce rapport de gestion.

L'information prospective qui figure dans le présent rapport de gestion représente les attentes de la société à la date des présentes, et elle pourrait changer après cette date. La société n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser l'information prospective par suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour d'autres motifs, sauf si elle est tenue de le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

CU Inc. a publié ses états financiers consolidés intermédiaires non audités et son rapport de gestion du semestre clos le 30 juin 2020. Il est possible d'obtenir des exemplaires de ces documents en en faisant la demande au service des relations avec les investisseurs par écrit à l'adresse 5302, rue Forand S.O., immeuble ouest, 3^e étage, Calgary (Alberta) T3E 8B4, par téléphone au 403 292-7500, par télécopieur au 403 292-7532 ou par courriel à l'adresse investorrelations@atco.com.

GLOSSAIRE

Actions de catégorie A s'entend des actions de catégorie A sans droit de vote de la société.

Actions de catégorie B s'entend des actions ordinaires de catégorie B de la société.

AUC désigne l'Alberta Utilities Commission.

Entreprises de services publics de l'Alberta ou entreprises de services publics désigne les entreprises de distribution d'électricité (ATCO Electric Distribution), de transport d'électricité (ATCO Electric Transmission), de distribution de gaz naturel (ATCO Gas) et de transport de gaz naturel (ATCO Pipelines).

IFRS s'entend des Normes internationales d'information financière.

Indice des prix à la consommation (IPC) s'entend d'une mesure de la variation moyenne des prix que paient les consommateurs pour un ensemble de produits et de services.

Km s'entend d'un kilomètre.

PCGR s'entend des principes comptables généralement reconnus du Canada.

Principal décideur opérationnel s'entend du président du conseil, du président et chef de la direction et des autres membres du comité de direction.

Résultat s'entend du résultat ajusté selon la définition donnée à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures conformes aux PCGR supplémentaires » du présent rapport de gestion.

RFR s'entend de la réglementation fondée sur le rendement.

Société s'entend de CU Inc. et, sauf si le contexte l'exclut, comprend ses filiales.